



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Manitoba

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services  
Canada/Réception des soumissions Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada  
Government of Canada Building  
101 - 22nd Street East  
Suite 110  
Saskatoon  
Saskatche  
S7K 0E1

<b>Title - Sujet</b> Cleaning Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E0208-202992/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E0208-202992	<b>Date</b> 2020-07-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STN-203-5315	
<b>File No. - N° de dossier</b> STN-9-42215 (203)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à 02:00 PM on - le 2020-07-28	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> McDonald, Shannon M.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> stn203
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 251-2684 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (306) 975-5397
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> (type or print) <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

La présente modification est pour l'invitation E0208-202992/A :

Question n° 1 : Concernant le périmètre des terrains de l'installation qui devront être déneigés :

- a) Peut-on confirmer que le périmètre comprend les trottoirs menant au stationnement et les nouvelles zones d'agrandissement? Les futurs trottoirs seront-ils indiqués sur les plans?
- b) Peut-on préciser si les travaux comprennent le déneigement du stationnement et de la chaussée? Se limitent-ils au déneigement de 10 pieds (3 mètres) à partir des portes?
- c) les entrepreneurs pourront-ils apporter du matériel de déneigement supplémentaire (une souffleuse à neige par exemple) sur le site?

Réponse n° 1 : a) Oui. Les travaux comprennent le déneigement de tous les trottoirs, y compris la zone d'agrandissement lorsqu'elle sera utilisée. Les plans qui seront communiqués illustrent uniquement les zones intérieures, et n'indiquent pas l'emplacement des trottoirs.

b) Le contrat ne vise pas le déneigement des stationnements et de la chaussée, qui est confié à d'autres travailleurs. Le contrat porte uniquement sur le déneigement de 10 pieds (3 mètres) à partir des entrées, des sorties de secours, des trottoirs et des allées.

c) Cela serait autorisé, mais probablement pas nécessaire.

Question n° 2: Concernant les fournitures :

- a) L'entrepreneur devra-t-il fournir du sel de déglacage à laisser dans les vestibules après les heures de travail?
- b) Quels sont les coûts approximatifs des produits de papier et de nettoyage?
- c) En situation de pandémie exigeant le port d'équipement de protection individuelle (EPI), l'entrepreneur devra-t-il fournir des quantités additionnelles de gants en caoutchouc, de masques faciaux, etc., qui ne sont pas nécessaires en « temps normal »?
- d) L'entrepreneur doit-il fournir des gants en caoutchouc, du désinfectant pour les mains ou d'autres fournitures utilisées par le personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) (qui conserve une certaine quantité de gants pour les inspections, et dont plusieurs employés laissent du désinfectant sur leur bureau, que l'on nous a indiqué de ne pas réapprovisionner lorsque nous travaillons le weekend)?

Réponse n° 2 : a) Non. Tous les produits déglaçants seront fournis par l'État.

b) Au cours des deux derniers exercices, les coûts annuels ont été d'environ 11 000 \$.

c) L'entrepreneur devra fournir l'EPI nécessaire à ses propres employés, conformément à toutes les directives en matière de santé et de sécurité.

d) Non, l'ASFC fournit ces articles à ses employés.

- Question n° 3 : Concernant l'équipement mentionné dans la demande de soumissions :
- a) L'équipement actuel sera-t-il enlevé (aspirateurs, chariots de nettoyage, pelles, vadrouilles et seaux, etc.) ou restera-t-il sur place? Reviendra-t-il à l'entrepreneur de le remplacer au besoin?
  - b) Demande-t-on à l'entrepreneur de faire appel à un fournisseur d'uniformes en particulier?

Réponse n° 3 : a) Tout l'équipement actuel restera sur place et pourra être utilisé par l'entrepreneur, qui pourra le remplacer si nécessaire.

b) Non.

- Question n° 4: Concernant les heures d'assistance technique non planifiées :
- a) L'entrepreneur devra-t-il être disponible « sur appel » dans le cadre du contrat? Lorsque le personnel de l'ASFC signalera un problème, l'appel sera-t-il transmis directement à l'entrepreneur qui devra y répondre?

b) Si ce n'est pas le cas, l'employé qui recevra l'appel contactera-t-il les employés sous contrat directement pour obtenir des services non planifiés, ou suivra-t-il la procédure actuelle qui consiste à contacter le responsable du site et l'agent de sécurité?

Réponse n° 4 : a) Non.

b) Les heures d'assistance technique non planifiées sont destinées à permettre au responsable du site ou à l'autorité technique de faire appel à l'entrepreneur à court préavis ou dans des circonstances exceptionnelles pour lui demander de régler des questions de nettoyage qui ne peuvent pas attendre la prochaine visite prévue de l'entrepreneur. La clause ne serait engagée que dans certaines situations où aucun employé de Services publics et Approvisionnement Canada n'est disponible pendant une certaine période, par exemple pendant un congé. Dans un tel cas, l'entrepreneur sera informé à l'avance des dates concernées.

*Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.*